



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 064

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON
Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET
M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : ACQUISITION DE DEUX VEHICULES D'OCCASIONS EN REMPLACEMENT DE VEHICULES OBSOLETES

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil de la nécessité de remplacer deux véhicules qui ne sont plus roulants : l'un est affecté aux services techniques, l'autre aux services administratifs.

Pour les services techniques, une fourgonnette Renault Kangoo, du 15/05/2018 pour un prix de 6 990 € TTC ; elle remplacera le Citroën Berlingo ; l'autre une Peugeot 2008, du 05/04/2017, pour un prix de 9 900 € TTC ; elle remplacera l'Opel Corsa.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

☉ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les bons de commandes, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER